



EQUITE ET COHESION SOCIALE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : LE CAS DES ETUDIANTS DE L'AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE.

Mireille Menye Obama¹
Nadja Maria Acioly-Régnier²

RESUME

Le but de cet article est de montrer comment pour l'étudiant de l'Afrique noire francophone, l'équité et la cohésion sociale dans l'enseignement supérieur sont une utopie. Les établissements d'enseignement supérieur, ne respectent en aucun cas la règle d'un accès équitable et d'un traitement équitable des individus. Ce faisant, ils ne contribuent aucunement à créer le lien, trait d'union des membres de la société qu'est la cohésion sociale. Bien que la tendance générale fût de donner la priorité à des programmes de formation dans les pays en développement ; et qu'en se plaçant dans un contexte de solidarité et de coopération internationale, des pays comme la France, lui offrent l'occasion d'accéder à des études supérieures de qualité, le climat économique et sociopolitique font qu'au final, de nombreux cerveaux doivent s'installer à l'étranger pour y étudier. Rien, aucune politique ne parvient à endiguer ce processus d'exode des compétences. Cependant, une fois étudiants immigrés, ils sont confrontés à d'autres réalités (problèmes économiques, questions d'immigration, questions existentielles) souvent source de rallongement ou d'abandon des années d'études.

Mots -Clés : enseignement supérieur en Afrique, immigration étudiante, exode des compétences, droit à l'éducation, accès équitable à l'enseignement supérieur.

EQUIDAD Y COHESIÓN SOCIAL EN LA ENSEÑANZA SUPERIOR: EL CASO DE LOS ESTUDIANTES DE ÁFRICA NEGRA FRANCÓFONA.

RESUMEN

El objetivo de este artículo es mostrar cómo para el estudiante de África negra francófona, la equidad y la cohesión social en la enseñanza superior son una utopía. Los establecimientos de enseñanza superior, no respetan en ningún caso la regla de un acceso y de un tratamiento equitativo de los individuos; entonces, no contribuyen en nada a la cohesión social. Aunque se de la prioridad a programas de formación en los países en vías de desarrollo, y en un contexto de solidaridad y de cooperación internacional, un país como Francia, ofrezca la posibilidad de acceder a estudios superiores de calidad, el contexto económico y sociopolítico hacen finalmente sean numeroso el numero de estudiantes que van a estudiar al extranjero. Nada, ninguna política encauza el proceso de éxodo de las competencias, y los estudiantes inmigrados, se ven confrontados con otras realidades (problemas económicos, cuestiones de inmigración, cuestiones existenciales), fuente de atraso o de abandono de los estudios.

¹Université Lumière Lyon 2 Laboratoire « Santé, Individu, Société » EAM-SIS-HCL 4128, Université de Lyon. E-mail: mfobama@gmail.com

²IUFM / Université Claude Bernard Lyon 1 - Laboratoire « Santé, Individu, Société » EAM-SIS-HCL 4128, Université de Lyon. acioly. E-mail: regnier@wanadoo.fr



Palabras claves: Enseñanza superior en África, inmigración estudianta, éxodo de las competencias, el derecho a la educación, el acceso equitativo a la enseñanza superior.

INTRODUCTION

« *La cohésion sociale est la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, à minimiser les disparités* ». C'est ainsi que le Conseil de l'Europe définit le concept de cohésion sociale, avec pour but de construire une union plus étroite entre ses membres, de promouvoir et de sauvegarder les idéaux et les principes communs, de favoriser leur progrès économique et social. Utilisé pour la première fois en 1893 par le sociologue Emile Durkheim, le concept de cohésion sociale évoque de nos jours les notions de solidarité et d'équité. Il renvoie aux concepts d'accès de tous aux droits fondamentaux et plus précisément aux droits sociaux. La cohésion sociale appelle à la reconnaissance de la diversité, à l'autonomie et au développement personnel, familial et professionnel ; à la participation et l'engagement du citoyen. Vu sous cet angle, l'une des facteurs conjoints de cohésion sociale, ce sont les mesures prises par les autorités et qui visent à combattre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ces mesures revêtent une importance capitale dans les secteurs de l'éducation et de la formation. En effet, reconnue comme droit de l'Homme avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948, l'éducation, dans tous les traités de portée mondiale relatifs à ces droits, a pour but de promouvoir le développement personnel, de renforcer le respect des droits et libertés de l'homme, de permettre aux individus de participer efficacement à une société libre et de promouvoir la compréhension, l'amitié et la tolérance. Et si l'accent est souvent mis sur l'éducation de base, parce que c'est elle qui est destinée à couvrir les besoins fondamentaux de l'individu (car elle fournit les outils d'apprentissage essentiels à savoir lecture, écriture, expression orale, calcul, résolution des problèmes ; les contenus éducatifs dont l'être humain a besoin pour développer toutes ses facultés, pour vivre et travailler dans la dignité, pour participer pleinement au développement, pour améliorer la qualité de son existence, pour prendre des décisions éclairées et pour continuer à apprendre) ; l'enseignement supérieur a

une influence plus directe sur la croissance économique et le développement de la société. Il représente pour l'individu, le moment de capitalisation de toute son éducation antérieure, le moment de s'assumer intellectuellement, de poser des pierres d'élévation des murs personnels, et de la société. C'est le moment de la construction, les fondements et les fondamentaux ayant déjà été posés auparavant. Il joue un rôle fondamental dans une société qui veut réellement échapper à l'emprise de la pauvreté, à quatre niveaux :

1. la croissance économique, en renforçant la compétitivité et la productivité à travers la production sur le marché d'une main d'œuvre qualifiée, des ressources humaines de qualité.
2. la réduction de la pauvreté car il construit le capital social et contribue à l'élargissement des opportunités d'emploi, de revenus et de mobilité sociale.
3. le renforcement du secteur de l'éducation et de l'amélioration de ses performances, à travers la formation des enseignants de qualité, celle des responsables de l'éducation.
4. l'enseignement supérieur permet d'atteindre tout objectif de développement. C'est lui qui forme les professionnels qui prennent en mains les problématiques relatives aux questions et aux domaines de développement.

Par conséquent, pour asseoir le ciment d'une société qu'est la cohésion, favoriser l'inclusion de tous et la participation citoyenne de tous ses membres, il faut donner à ces derniers de manière équitable les moyens de le faire, sans exclusion et sans discrimination. En effet, l'équité est l'élément qui modèle les règles de la société tel que chacun de ses membres avec ce qu'il a de particulier, y trouve place et justice. Faute de quoi, il y aurait injustice, discrimination, manque de cohésion. Les strictes normes de l'égalité par conséquent n'assurent pas la cohésion. Cette notion est ainsi intrinsèquement liée au concept de cohésion sociale. Dans le cas de l'enseignement supérieur, il s'agit fondamentalement de respecter les dispositions de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 (DUDH), qui déclare dans son article 26 que tous ont droit en fonction de leur mérite à un égal accès à l'enseignement supérieur. Inspirés de cette déclaration, des Etats de la communauté internationale, en 1960, ont signé la Convention concernant la lutte contre la discrimination

dans le domaine de l'enseignement. La discrimination y étant définie comme : « *Toute distinction, exclusion, limitation, ou préférence qui, fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la condition économique ou la naissance, a pour objet ou pour effet de détruire ou d'altérer l'égalité de traitement en matière d'enseignement.* »

Parler de l'équité et de la cohésion sociale dans l'enseignement supérieur revient donc vu sous l'angle du droit à l'éducation, à aborder deux aspects principaux de ce droit : l'accès à un enseignement supérieur de qualité et l'épanouissement de l'individu tout au long et dans l'achèvement de celui-ci.

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE. ETAT DES LIEUX.

L'enseignement supérieur en Afrique fait face à des défis majeurs. Il est non seulement confronté aux problèmes communs et universels de l'enseignement supérieur, mais à ceux-ci viennent s'ajouter des questions économiques, politiques, et culturelles qui donnent à la crise qu'il traverse, une dimension autre. Les problèmes communs et universels de l'enseignement supérieur sont surtout liés à une inadéquation entre l'offre et la demande, entre les besoins et les moyens disponibles. Antoine GIOAN écrivait en 2007:

« Depuis plus d'une décennie, le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) dans les pays francophones d'Afrique est confronté à une crise profonde dont l'origine se situe principalement dans le déséquilibre croissant entre les besoins nécessaires pour assurer un enseignement de qualité et les ressources financières disponibles » (GIOAN, 2007).

Cette crise est caractérisée par l'excédent des demandes sur les possibilités d'accueil, l'encombrement des amphithéâtres et des laboratoires³, le manque d'infrastructures, d'équipements et d'encadrement, le manque des débouchés et souvent l'inadaptation des

³ Les laboratoires sont en réalité inexistantes.

enseignements au marché de l'emploi. En Afrique noire francophone, chacun de ces maux est accentué par d'autres comme la corruption pour réussir aux examens ou avoir des responsabilités dans l'enseignement, le népotisme, des solidarités de toutes sortes. Les questions d'infrastructures, de débouchés, d'inadaptation des enseignements, étant plus souvent et d'emblée liés à des problématiques économiques. Abordons tout d'abord celle qui est la porte d'entrée de la réalisation de son droit : l'accès à l'enseignement supérieur.

LA QUESTION DE L'ACCESSIBILITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN AFRIQUE NOIRE FRANCOPHONE.

De prime abord, la question de l'accessibilité à l'enseignement supérieur ne semble pas se poser. Nanti de son baccalauréat, tout individu qui souhaite poursuivre des études à l'université est libre de s'y inscrire, et peut réellement le faire, choisir la filière qui lui plaît. Toutefois, il s'agit là d'une situation trompeuse et déformatrice de la réalité ; car elle voile le facteur qualité, inséparable de l'accessibilité et de l'effectivité du droit à l'éducation. Il faut distinguer quelques aspects de la situation, qui montrent que l'accessibilité est un leurre.

Premièrement, le diplôme de l'enseignement supérieur reste malgré tout un sésame que tout le monde veut décrocher. Il demeure encore le principal espoir de promotion sociale et d'une meilleure vie ; sinon et uniquement en réalité pour la survie. Au fil des années la demande va grandissant, paradoxalement proportionnelle à la pauvreté elle aussi grandissante. La Banque mondiale parle d'un doublement des effectifs tous les 4/5 ans dans : « *un contexte de ressources financières bien déjà insuffisantes pour assurer l'existant* » (GIOAN, 2007)

La réponse immédiate des politiques et des administrations à cette forte demande est tout bonnement de la satisfaire par une admission massive de jeunes dans les universités ; sans toutefois adapter les conditions d'accueil, ni quantitativement, ni qualitativement. Les infrastructures et les enseignants restent insuffisants. Ce qui à la longue porte un grave préjudice à la qualité même de l'enseignement.

Ce qui revient à conclure que l'accès de masse, l'accès quantitatif à l'université n'est pas

accompagné de la valeur qualité. Situation préjudiciable au droit à l'éducation et à la cohésion sociale. Car nous soutenons que la cohésion, l'intégration et la stabilité sociales sont des valeurs ajoutées de toute politique basée sur la réalisation effective des droits. Mais la réalisation effective de ce droit ne peut être réduite au simple accès. L'accès n'étant que l'une des dimensions interdépendantes et liées entre elles, de la réalisation de ce droit, qui en appelle aussi à la qualité et au respect dans l'environnement d'apprentissage.

Deuxièmement, la question de l'accès est liée au niveau de l'enseignement supérieur. Si tous peuvent avoir accès au premier cycle d'enseignement, et même de plus en plus au second. L'accès pour le troisième et encore parfois pour le second cycle, est réservé à des « *privilegiés* » du système mais d'un système qu'il est difficile de caractériser. Car on ne sait pas s'il s'agit d'un système économique, politique, ethnique, de classe sociale ; ou un mélange mystérieux de tout. Cet « *élitisme* » et la discrimination qui l'accompagnent sont le résultat de ce que ces niveaux sont pour la plupart, le lieu de recrutement des enseignants, de responsables dans ces mêmes établissements d'enseignement supérieur. Il s'agit de niveaux où l'on cherche à être intellectuellement, socialement et politiquement visible. Et de plus, si c'est une visibilité qui agréée aux pouvoirs en place, l'on ne peut pas échapper à un « glorieux destin ». A la discrimination par le niveau d'enseignement, se joint celle par le type d'enseignement. En effet, l'accessibilité de masse et sans sélection⁴ aucune, est le champ privilégié des universités d'Etat. Même si, au Cameroun par exemple, les Grandes écoles, ont été rattachées aux Universités, leur accès est l'un des domaines où l'injustice, la discrimination, le manque de cohésion sont le plus criards. La clé d'accès dans ces grandes écoles est la réussite au concours d'entrée dont il est assorti. Mais la réussite au concours sauf cas très exceptionnels, ne relève jamais d'éléments objectivement vérifiables. Comme la police, les douanes, les marchés publics, l'éducation, notamment les examens et concours, est un domaine où la prévalence de la corruption, du népotisme est très importante. Sont donc exclues toutes les personnes qui n'ont pas la capacité de déboursier la quantité qui est demandée, toutes celles qui ne font pas partie de l'entourage

⁴ La seule condition est d'être titulaire du baccalauréat et de disposer des frais d'inscription.

proche d'un homme de notoriété publique⁵. Car cette offre d'enseignement donne directement lieu à une profession ; et représente le passeport pour la fonction publique, encore très courue grâce à la stabilité de l'emploi et du salaire qu'elle représente. Elle est aussi la porte d'entrée vers les grandes entreprises nationales publiques et parapubliques. En somme, dès qu'il y a un enjeu sûr à la fin du cycle d'études, l'accès est confisqué entre les mains d'un certain groupe.

La question de l'accès se pose troisièmement quant à l'offre de l'enseignement supérieur privé. D'emblée, elle est économique. Car le coût de l'offre dans l'enseignement privé est souvent 5 à 4 fois par an celui qui est en vigueur dans les universités publiques. Mais, il n'est plus seulement économique. Des questions de tribalisme s'y ajoutent. Ainsi, l'étude des dossiers, la distribution des stages, l'octroi des bourses se font sur des critères essentiellement subjectifs.

En conclusion, l'enseignement supérieur en Afrique noire francophone, qui a déjà de la peine à se faire une place sur la scène mondiale, qui produit péniblement ou pas du tout des résultats de recherche, est gangrené par divers maux, dont la quintessence est de priver de nombreuses personnes, des savoirs, des savoir-faire et de technologies, pouvant les aider à améliorer la qualité de leur vie, à œuvrer pour le changement social, à s'adapter à la société.

LA QUESTION DE L'EPANOUISSEMENT DE L'INDIVIDU ET DE L'ACHEVEMENT DE SES ETUDES.

Peut-on dire de l'étudiant noir qu'il est épanoui dans son université ? Peut-on dire qu'il est traité de façon équitable ? Comment pourrait-on parler de l'existence d'une cohésion au sein de l'établissement ? On peut le faire si l'étudiant est respecté dans son environnement d'étude, s'il dispose de moyens et outils nécessaires pour poursuivre ses études et les parachever dans le prestige et l'excellence. Comme nous l'avons déjà souligné, l'enseignement supérieur en Afrique est gangrené de nombreux maux. Le parcours d'un étudiant n'est pas souvent moins qu'un parcours de combattant.

⁵ La notoriété publique peut être à la fois économique, politique et sociale.

Le respect de l'individu dans ses droits et sa reconnaissance en tant qu'être doté d'une valeur intrinsèque, la dignité ; elle-même sauvegardée et entretenue par le respect de la liberté et des droits humains, est ce qui fait de l'homme un être épanoui. Cet épanouissement est l'élément catalyseur dans ses études, l'élément qui rend le parcours même si difficile, parce qu'il faut étudier, travailler pour réussir, mais sûr et agréable.

L'étudiant noir francophone, fait cruellement face au manque d'infrastructures. L'insuffisance d'amphithéâtre n'est pas pour rendre accueillant son environnement d'apprentissage. Souvent debout lors des cours magistraux, il doit affronter les bruits et la chaleur ; l'absence de bibliothèque, de laboratoires. Les enseignants en petit nombre et pas souvent bien payés, développent des activités parallèles au détriment de leurs responsabilités dans les établissements. Les cours sont confiés à des assistants, qui se contentent de les dicter et de s'arrêter aux grandes lignes. La correction des examens souvent aussi. Les détails de cours et les corrections d'exercices et d'examens, se font à travers des photocopiés qui sont vendus aux étudiants. Les travaux dirigés sont pratiquement inexistantes.

Au manque d'infrastructures, d'enseignants, viennent s'ajouter la corruption, et le harcèlement. L'obtention des notes nécessaires pour avancer dans son cursus, la validation pour soutenir ses travaux de maîtrise ou de doctorat, le recrutement à un poste de vacataire, d'assistant, sont soumis à des conditions qui dégradent aussi bien la personne en elle-même que la société. Corruption et harcèlement sexuel, prosélytisme, font bonne route ensemble dans cet univers.

Seulement, quoique les politiques soient présents dans l'enseignement supérieur, tout laisse penser que l'enseignement supérieur est passé du statut de service public à celui de service qui n'intéresse que la personne qui s'y engage. Les politiques n'y pénètrent que pour exercer des pressions, obtenir des avantages et servir leurs intérêts. Pour preuve, face aux maux auxquels l'étudiant se retrouve, il est seul. Il avance seul face à son destin, assailli par le doute de s'en sortir un jour, d'y parvenir, sans se compromettre ; et par l'espoir qu'un heureux coup de hasard lui permettra bien un jour d'étudier autrement. En effet, ne disposant pas d'une réelle autonomie financière, les établissements d'enseignement supérieur, et plus

particulièrement les universités, dont les ressources de fonctionnement sont publiques à plus de 80%, sont tributaires des décisions politiques, en l'occurrence en ce qui concerne l'accueil de nouveaux étudiants et les recrutements de nouveaux enseignants.

Il va donc de soi que tant que l'enseignement supérieur en Afrique noire francophone, n'est pas en mesure d'inclure tous ses étudiants, de sortir des sentiers de la corruption, de l'indépendance politique ; tant qu'il n'est pas financièrement indépendant, tant qu'il n'a pas compris qu'à travers la pensée qu'il produit et qu'il est censée produire, sa réflexion, ses recherches et les résultats de celle-ci, c'est lui qui doit modeler le reste de la société et pas l'inverse, la perspective de cohésion sociale reste largement hors de portée.

L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ISSUE DE LA SOLIDARITE ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE. LE CAS DE LA FRANCE.

La France, jusqu'au début des années 90, occupait la première place mondiale dans l'accueil des étudiants étrangers. Même si elle a été devancée par d'autres, elle reste l'un des pays européens que l'on peut qualifier de partenaire privilégié de l'enseignement supérieur en Afrique noire francophone. Plusieurs raisons peuvent être en faveur de cette situation. Mais seule l'évocation de deux d'entre elles est pertinente ici : le passé colonial et l'héritage de la langue.

LE CONTEXTE DE CETTE OFFRE : LA MONDIALISATION ET L'INTERNATIONALISATION.

Même si de tout temps les universités se sont ouvertes à l'extérieur, l'enseignement supérieur contemporain est profondément influencé d'une part, par la mondialisation, et son économie intégrée, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), l'émergence d'un réseau international du savoir. Face à la mondialisation et à ses corollaires, l'enseignement supérieur s'est largement internationalisé. On assiste de plus en plus à des

mouvements d'étudiants, à des délocalisations de campus et à des partenariats entre établissements d'enseignements supérieurs. C'est la quête de l'objectif de l'accès et du profit équitable par tous des possibilités de réaliser des études internationales. La mobilité étudiante est d'ailleurs une des grandes préoccupations des Etats et des responsables politiques de l'enseignement supérieur de par le monde. Ainsi les Etats, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales actives dans l'enseignement supérieur, mettent en place des moyens afin d'encourager davantage la mobilité académique internationale ; de faire progresser et de partager les connaissances. Mais aussi, d'assurer une reconnaissance juste et équitable des études faites à l'étranger en vue d'enrayer les effets négatifs de l'exode des compétences ou de promouvoir une reconquête de ces dernières.

D'autre part, si la réalisation du droit à l'éducation reste d'abord l'apanage des Etats avec leurs trois obligations de base⁶, il va de soi néanmoins, que les Etats ont besoin d'établir des partenariats avec des institutions et les organisations-clé qui ont une incidence sur le droit à l'éducation. Dans cette optique, le principe de la solidarité entre les établissements d'enseignement supérieur occupe une place fondamentale. Car il est essentiel pour la cohésion d'une société et de toutes les sociétés. Ce principe, à l'origine de la coopération internationale repose sur les valeurs de reconnaissance et de soutien mutuel, un partenariat au service équitable des intérêts des partenaires ; mais surtout pour le bénéfice des pays les moins avancés. Sur la base de la solidarité et du partenariat, chaque établissement d'enseignement supérieur s'efforce de créer une structure et/ou un mécanisme approprié de promotion et de gestion de la coopération internationale.

Un autre élément contextuel de l'internationalisation de l'enseignement supérieur est l'engagement de la communauté internationale, à travers ses membres, à soutenir la réalisation du droit à l'éducation, en apportant un soutien au renforcement des capacités des gouvernements et des individus. Les partenaires au développement sont appelés à optimiser et améliorer l'aide au développement par le moyen : d'une expertise technique et du

⁶ Les trois obligations de base de l'État relatives aux droits de l'Homme sont la réalisation, le respect et la protection.

renforcement des capacités, le développement des capacités des parties prenantes à faire valoir leurs droits, l'établissement des partenariats stratégiques pour renforcer l'efficacité. Dans ce contexte la France, en tant que membre de la Communauté internationale, et acteur de la solidarité internationale, par ses services de coopération et de culture, par son enseignement supérieur met en place un dispositif assez attractif pour que les étudiants de l'Afrique noire francophone accèdent aux études supérieures. Seulement, ce dispositif montre rapidement des limites liées d'une part à des questions structurelles des pays africains, à la question de la qualité dans ce dispositif d'enseignement ; et d'autre part à l'épineuse question de l'immigration.

LE DISPOSITIF ATTRACTIF DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR A DISTANCE.

Il est difficile d'être exhaustif à ce sujet. Mais l'offre qui paraît la plus accessible est celle des formations ouvertes et à distance (FOAD) et les universités virtuelles et campus numériques, la délocalisation dans le pays du sud sous forme de campus affilié ou sous forme d'accord de jumelage. Apparues dans les années 1990, les FOAD désignent : « *Un dispositif souple de formation organisé en fonction des besoins individuels ou collectifs (individus, entreprises, territoires). Elle comporte des apprentissages individualisés et l'accès à des ressources et compétences locales ou à distance. Elle n'est pas exécutée nécessairement sous le contrôle permanent d'un « formateur »*⁷. Caractérisées par leur flexibilité, l'autonomie de l'apprenant, et la possibilité de le mener avec un mode de vie particulier et une activité professionnelle, elles représentent une occasion pour des individus de mener des études supérieures. L'offre de formation des FOAD est très large, allant du cycle de licence au master. Les domaines d'études sont aussi variés : droit, économie et sciences politiques, sciences sociales, sciences exactes et ingénierie, sciences de la vie et de la terre, sciences humaines. Les

⁷ Définition des FOAD donnée par la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle (DGEFP) en 2001.

FOAD nécessitent les outils numériques et un accès régulier à internet. Elles bénéficient de l'appui de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF) qui déploie par le truchement des technologies de l'information, un réseau de Campus numériques afin de favoriser la proximité des apprenants et des enseignants. Les campus numériques travaillent habituellement à favoriser les partenariats interuniversitaires pour le déploiement de l'enseignement à distance ; à promouvoir dans les établissements, l'appropriation des technologies de l'information et de la communication ; et de répondre à des besoins de formation, de production de contenus pédagogiques, de mise en réseau et de circulation de l'information scientifique et technique.

Toutefois, aussi ouverte soit-elle, cette offre n'est pas sans limite. Pour mener à bien ces études, la personne doit disposer d'une adresse, d'un ordinateur connecté à l'internet pour recevoir la documentation et les supports pédagogiques, retourner ses travaux, avoir accès à la plateforme pédagogique. Une enquête menée par l'AUF en Afrique subsaharienne en 2004-2005, laisse penser que cette offre d'enseignement à distance n'est pas pour l'étudiant commun. Elle bénéficie davantage aux salariés, qui possèdent un ordinateur et internet au bureau. En effet, les données de l'enquête⁸ montrent que :

- le plus grand nombre des allocataires à une FOAD sont des professionnels en formation continue (61%) et non des étudiants,
- 82% des allocataires suivent leur formation à partir de la capitale de leur pays,
- 64% doivent fréquenter un cybercafé, d'où la plainte récurrente relative aux problèmes techniques, que l'on ne rencontre cependant pas dans les campus numériques.
- le coût financier est trop élevé pour les étudiants, alors que les salariés peuvent facilement se les offrir⁹.

En somme, les FOAD produisent satisfaction car il s'agit d'une alternative importante pour ceux qui veulent suivre un enseignement supérieur de qualité, avec des diplômes reconnus

⁸ FOAD- Enquête en Afrique Subsaharienne (2004-2005)-Bilans FOAD-Formations ouvertes et à distance. <http://foad.refer.org/article217.html>

⁹ L'AUF offre plusieurs centaines d'allocations d'études à distance couvrant une importante partie des frais pédagogiques et d'inscription. Toutefois celles-ci ne sont pas attribuées à tous ceux qui s'inscrivent à une FOAD. Il reste un grand nombre d'allocataires qui doivent supporter le coût intégral de leur formation.

sur le marché international. Cependant les problèmes du coût de connexion qui sont soulevés montrent qu'une grande partie de personnes restent encore en marge pour pouvoir étudier décentement. Encore une fois, une sélection, financière, et non la moindre, géographique se fait ici.

L'OFFRE D'ETUDE SUR PLACE, EN FRANCE : LE ROLE DE CAMPUS FRANCE ET DES REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES.

L'un des aspects les plus visibles de la mondialisation dans l'enseignement supérieur c'est la mobilité étudiante. Les universités et les systèmes d'enseignement supérieur ont eux-mêmes mis en place des programmes attractifs pour des étudiants non résidents. La France, à travers les espaces Campus France, assure la promotion de son enseignement supérieur partout dans le monde. Placés sous la tutelle du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes, et celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et regroupées sous l'Etablissement public Agence Campus France, ces espaces sont chargées de l'accueil et de la gestion de la mobilité étudiante internationale. Dans les pays d'origine, elles aident les candidats à l'émigration étudiante, à peaufiner leur choix de formation, à constituer leur demande de candidature et de demande de visa. Elles mêmes font déjà une première sélection des dossiers en émettant des avis favorables ou défavorables. Une des mesures attractive offerte par la France pour favoriser l'enseignement supérieur, et la mobilité étudiante, ce sont les visas longs séjour pour études donnant lieu à des titres de séjour d'au moins un an, sauf circonstances particulières justifiant un titre plus court. D'ailleurs plus alléger encore les démarches, certains établissements, parmi lesquels les universités, ont des services d'accueil des étudiants étrangers, pour accompagner les étudiants dans leurs démarches administratives lors de leur arrivée en France. Toutes ces mesures sont un dispositif attractif pour la promotion de l'enseignement supérieur français. Elles se matérialisent par une offre de formation élargie et dont les diplômés bénéficient d'un prestige sur le marché international ; puis par une assistance aussi bien dans le pays d'origine que celui d'accueil, afin de favoriser la mobilité

estudiantine. Ceci est un espoir pour de nombreux étudiants de l’Afrique noir francophone, de mener des études supérieures de qualité. Peut-on pour autant parler déjà d’équité et de cohésion sociale?

L’ETUDIANT DE L’AFRIQUE NOIRE EN FRANCE ET LES DESSOUS DE L’IMMIGRATION. LA DESILLUSION D’UNE EQUITE ET D’UNE COHESION SOCIALE DANS L’ENSEIGNEMENT SUPERIEURE.

Confiants de ce dispositif, de nombreux noirs africains s’installent en France pour y poursuivre leurs études. A priori, il leur est réservé un traitement égal à celui des étudiants français. Car la France mène une politique d’égalité de traitement des étudiants français et étrangers. Ils paient les mêmes frais d’inscription, bénéficient des mêmes droits sociaux (sécurité sociale, aide au logement si besoin est.) Mais peut-on pour autant parler d’équité ? Peut-on parler de cohésion sociale parce qu’il y a un traitement égalitaire ? L’équité, notion différente de l’égalité, sert à compléter, corriger ou humaniser les règles du droit. J. E. PORTALIS, éminent rédacteur parmi d’autres du code civil français, lors des travaux préparatoires de celui-ci disait : « *Quand la loi est claire, il faut la suivre ; quand elle est obscure, il faut en approfondir les dispositions. Si l’on manque de lois, il faut consulter l’usage ou l’équité. L’équité est le retour à la loi naturelle dans le silence, l’opposition ou l’obscurité des lois positives.* » (Portalís, 1804)¹⁰

Cependant, la société est tellement complexe, que le droit ne se suffit pas à être complété. Il demande alors parfois à être corrigé, humanisé pour sortir du cadre général et tenir compte de l’individu concret ; des besoins concrets de la société. L’équité ainsi définie, comment l’enseignement supérieur la recherche-t-elle pour tous ses membres, notamment pour l’étudiant noir africain, qui ayant suivi les appels à une éducation meilleure, à un enseignement de qualité et libéral, s’est immigré pour cette raison ? Pour répondre à toutes ces

¹⁰ J.E.Portalís cité par André TUNC dans l’article *Equité*. Encyclopédie Universalis 2002

questions, il est nécessaire d'une part, de distinguer ceux des étudiants qui bénéficient de bourses et de financements de leurs études et ceux qui doivent les financer personnellement. D'autre part, il importe de prendre en compte une variable lourde de conséquences dans le séjour et le cursus de l'étudiant noir francophone venu en France : sa qualité d'immigré. Cette partie de notre texte met en exergue la problématique de l'immigration. L'étudiant africain n'échappe pas à tous les corrélats négatifs de cette question.

L'ETUDIANT ETRANGER, UN MIGRANT COMME TOUS LES AUTRES.

La mobilité étudiante s'inscrit dans un renouvellement des politiques de circulation des savoirs et des individus. Ses spécificités lui donneraient un statut particulier. Ce qui est le cas avec la facilité accordée pour les formalités administratives au départ et à l'accueil. Mais, en fin de compte, dans la vie quotidienne, à l'université, l'étudiant étranger est un migrant comme les autres. Les migrations d'études posent les mêmes questionnements, les mêmes inquiétudes que les migrations de travail. Certes, l'étudiant immigré ne rencontrera pas les mêmes obstacles que ceux qu'il rencontre dans son pays. Mais il est confronté à d'autres questions qui prennent même et très souvent une allure existentielle.

LE PREJUGE RACIAL ET L'EXCLUSION SOCIALE.

L'étudiant de l'Afrique noire est souvent victime du préjugé suivant lequel les études entreprises sont uniquement un prétexte pour s'installer en France. Son engagement à ses études n'est pas alors valorisé. Pour le cas d'un doctorant, des enseignants acceptent difficilement de s'engager à suivre leurs travaux. L'étudiant de son côté doit pouvoir apporter la preuve régulière de sa bonne foi. Socialement, il n'est pas vraiment intégré. Ce qu'écrivait Claude BONJEAN en 1980, est toujours et malgré tout d'actualité : « *Contrairement aux États Unis, la France n'admet pas sans réserve les particularismes. C'est sa nature. Elle attend des*

étrangers qu'ils s'assimilent. Nul doute qu'elle absorbera les Asiatiques, les Portugais et les Espagnols. Mais avec les Noirs et les Maghrébins, il n'en ira pas de même. » (BONJEAN, 1980 cité par Schor, 1996). La plupart du temps, il est un peu plus âgé que les nationaux¹¹, ils ne peuvent pas bénéficier de certaines prises en charge : assurances, financements et bourses « spécial jeunes » qui ont une limite d'âge.

LA DISCRIMINATION ECONOMIQUE

Souvent faible économiquement, il doit pouvoir concilier travail et étude. Cependant, l'étudiant étranger ne peut pas travailler totalement. Les titres de séjours accordés n'autorisent une activité professionnelle qu'à 60 %. Les emplois occupés le sont pour la plupart dans des domaines complètement étrangers aux études. La validation des acquis n'est alors pas possible. La rémunération atteint à peine le salaire minimum ; et donc couvre avec peine tous les besoins de l'étudiant. Un décret de 2007 accorde aux étudiants étrangers la possibilité d'occuper un emploi au sein des établissements publics d'enseignement supérieur : accueil des étudiants, assistance et accompagnement des étudiants handicapés, tutorat, soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies, animations culturelles, scientifiques, sportives et sociales, aide à l'insertion professionnelle, promotion de l'offre de formation.¹² L'étudiant noir est souvent exclu de ces contrats. Pourtant la poursuite des études n'est pas une question uniquement des frais d'inscription. Il faut pouvoir se nourrir, payer les frais de transport, la part personnel du logement, pour ne citer que ceux-là. Les étudiants qui tirent davantage profit de toute la gamme des possibilités qu'offrent des conditions d'enseignement supérieur mondialisées sont généralement les plus nantis ou socialement favorisés. La cohésion sociale

¹¹ Après l'obtention de son baccalauréat, le jeune noir qui projette de venir étudier, n'obtient pas le visa l'année même de l'obtention du baccalauréat. Il peut se passer deux années avant qu'il n'obtienne un visa d'études. Pour le cas de ceux qui viennent pour master et doctorat, parfois ils ont eu quelques années de vie professionnelle. Où alors déçus par des années d'études passées dans les universités nationales, c'est après des années qu'ils ont l'opportunité d'émigrer pour obtenir « le précieux sésame » qu'est un diplôme de l'enseignement supérieur.

¹² Décret 2007- 1915 du 26 décembre 2007.

dans l'enseignement supérieur n'est pas seulement une question d'accessibilité mais aussi de l'achèvement de ce que l'on a commencé. Menant souvent des travaux pénibles, le rendement dans les études baisse.

L'INCERTITUDE D'UN RETOUR VERS LE PAYS D'ORIGINE.

Face à cela, l'étudiant se met sous une pression pour tout faire à la fois. Mais il ne fait rien avec sérénité. Une mutation profonde s'opère en lui, qui remet souvent en question les objectifs premiers de sa venue en France ; son projet de vie et son projet professionnel ou de développement. On trouve un aperçu de la situation dans cet extrait de Claude BONJEAN du Journal Le Point le 17 novembre 1980 : « *Retenus par les nécessités de l'économie, ou les aléas d'une réinsertion dans leur pays d'origine, nombre d'étrangers demeureront en France. Il faut le savoir et se préparer à l'avènement d'une société composée, avec les réfugiés, de minorités nombreuses* » (BONJEAN, 1980 cité par Schor, 1996).

CONCLUSION

La cohésion sociale dans l'enseignement supérieur en Afrique et pour l'étudiant de l'Afrique francophone noire reste une idée utopique. Dans son livre *les immigrés, le choc*, Alain Griotteray précisait :

« Les Français n'ont pas de dette particulière à l'égard des immigrés présents sur leur sol. Il n'y a pas de dette économique vis-à-vis d'hommes qui sont venus parce qu'ils y trouvaient leur intérêt, qui ont reçu en échange de leur travail un salaire et qui ont certes participé au développement industriel de notre pays, mais qui n'étaient aucunement indispensables à la croissance, comme le montrent les exemples du Japon et de la Suède. Nous n'avons pas non plus de dette morale : venus de plein gré, parfois illégalement, les immigrés n'ont jamais reçu que des cartes de séjour provisoires, non la promesse de pouvoir s'installer définitivement dans notre pays et d'y constituer ce qu'il faut objectivement appeler des colonies de peuplement » (GRIOTTERAY, 1985 cité par Schor, 1996).

Certes, l'étudiant vient de son plein gré. Mais il est attiré par le dispositif de promotion de l'enseignement supérieur mis en place. L'un des critères pour la délivrance de visa et de titre de séjour est que l'étudiant soit porteur d'un projet bénéfique aussi bien pour le pays d'accueil que pour le pays d'origine ; et qui puisse lui permettre de s'assurer un retour. L'enseignement supérieur gagnerait certainement et on pourrait parler d'équité et de cohésion sociale, si l'étudiant pouvait parallèlement à ses études poser des jalons pour ce projet. Jusque là, les besoins de survie prennent le pas sur les projets professionnels.

REFERENCES

ALTBACH, G., REISBERG, L. et RUMBLEY, L.E. (2009) **Evolutions de l'Enseignement Supérieur au niveau mondial : vers une révolution du monde universitaire**, in Rapport d'orientation pour la Conférence mondiale de l'Unesco sur l'enseignement supérieur 2009. Disponible à partir de: <<http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001831/183168f.pdf>>. L'accès en 2012.

GIOAN, P.A., (2007) **Enseignement supérieur en Afrique Francophone. Quels leviers pour des politiques financièrement soutenables ?**, in Document de Travail de la Banque Mondiale n°103, pp.9&13. Disponible à partir de: <<http://siteresources.worldbank.org/EDUCATION/Resources>> L'accès en 2012.

SCHOR, R. (1996) **Histoire de l'immigration en France, de la fin du XIX siècle à nos jours**. Paris : Armand Colin.

TUNC, A., L'équité, in **Encyclopédia Universalis**, Paris, 2002, Volume n°8, pp 513-514
Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS), *Une nouvelle stratégie de cohésion sociale*, CDCS (2000) 43. Strasbourg 2000, p.3 . Disponible à partir de: <http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/RevisedStrategy_fr.pdf>. L'accès en 2012.

RECEBIDO EM 10 DE SETEMBRO DE 2012.

APROVADO EM 10 DE NOVEMBRO DE 2012.